



Trophée Jurassien

Règlement

1. La participation au Trophée Jurassien est ouverte à tout coureur et coureuse dès la catégorie "Juniors". Peut donc participer tout coureur(euse) VTT dans l'année de ses 17 ans minimum et tout coureur(euse) à pied dans l'année de ses 18 ans minimum.

Pour 2024, il faut être né(e) en 2007 au plus tôt pour être classé(e) en VTT et en 2006 pour être classé(e) en CàP.

Les classements TJ sont établis selon les différentes catégories suivantes :

Course VTT	Tranches d'âge*		Course à pied	Tranches d'âge*	
Juniors Dames	17	18	Juniors Dames	18	19
Dames 1	19	39	Dames 1	20	29
Dames 2	40	plus âgée	Dames 2	30	39
Juniors Hommes	17	18	Dames 3	40	49
Hommes	19	29	Dames 4	50	plus âgée
Masters	30	39	Juniors Hommes	18	19
Seniors	40	49	Hommes 1	20	29
Vétérans	50	plus âgé	Hommes 2	30	39
			Hommes 3	40	49
			Hommes 4	50	plus âgé

*Nécessité d'avoir son anniversaire dans l'année en cours.

2. Le Trophée Jurassien 2024 comprend 10 manches de courses à pied et 11 manches de VTT.
Le programme officiel est présent sur le site. Il est également inséré dans les envois postaux de mars et août.
3. Pour chaque course, deux classements Hommes / Dames sont établis, à savoir un classement scratch et un classement par catégorie.
4. Le classement général est calculé par le cumul des points acquis après chaque manche, selon la table ci-dessous :

Place	Points
1	300
2	280
3	270
4	263
5	258
6	253
7	248
8	243
9	238
10	233
Du 11-20ème	3 points d'écart
Du 21-40ème	2 points d'écart
à partir du 41ème	1 point d'écart

5. En cas d'abandon, 1 point est attribué. Le concurrent contraint à l'abandon doit informer l'organisateur de la course sans délais.

6.

Nombre de manches de course à pied et de VTT organisées	Nombre de courses comptant pour l'établissement des classements finaux	Nombre de courses minimum à participer pour figurer aux classements finaux
9	6	5
8		
7	5	4
6		

7. Pour être classé aux TJ Séries, un concurrent doit participer à 2 étapes. Le classement final des TJ Séries est comptabilisé comme une course classique du TJ.

8. L'organisateur définit préalablement la distance, respectivement le nombre de tours pris en compte pour le classement TJ. Il est de la responsabilité des coureurs de s'en informer avant de prendre le départ.

9. Après un délais de 7 jours suivant la mise en ligne des résultats sur www.letropheejurassien.ch, les requêtes de modification ne sont plus prises en compte.

10. En cas d'égalité , les concurrents sont départagés en appliquant les règles suivantes dans l'ordre:

- a. Le concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de points biffés est placé avant;
- b. En cas de nouvelle égalité, le concurrent ayant obtenu le plus de points à l'une des manches est placé avant;
- c. En cas de nouvelle égalité, les points de la 2ème meilleure manche entrent en ligne de compte et ainsi de suite;
- d. En cas d'égalité parfaite, les concurrents sont classés ex aequo.

11. Un prix spécial est attribué au CLUB le plus représenté dans chaque discipline au classement général.

12. Les adresses transmises aux organisateurs de courses peuvent être utilisées par le TJ à des fins de publipostage commercial pour autant que les concurrents n'en aient pas expressément formulé leur refus lors des consultations TJ.

13. Le présent règlement ne peut être modifié suite à un événement particulier survenu lors d'une course.